

Elargissement de l'utilisation du fonds communal de l'énergie

Motion de la commission de l'énergie

Développement :

Lors de notre réunion interpartis, une deuxième demande, concrète et bien ciblée, a été émise pour donner un coup d'accélérateur à la couverture photovoltaïque des toits des bâtiments sur le territoire communal. Et le projet ciblait les propriétaires privés.

La question du financement du projet nous a conduit sur une réflexion de l'utilisation du fonds communal de l'énergie. En effet, l'application du « Règlement sur l'approvisionnement en électricité », validé par le Conseil général, n'était pas en accord avec une utilisation de ce fonds pour des projets impliquant des propriétaires privés.

Quant à notre plan communal des énergies, concernant le photovoltaïque, il met bien la priorité à des projets communaux, mais aussi, il nous oriente sur la piste d'actions incitatives envers les propriétaires privés de la commune, au cas où la cadence d'augmentation de production photovoltaïque ne s'avérait pas suffisante.

Il ne s'agit pas de privilégier les propriétaires par rapport aux autres habitants, mais de réaliser qu'avec un moyen financier modeste (d'une quarantaine de mille francs), on peut inciter, aider, et convaincre trente ou quarante propriétaires d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Un moyen est de mettre les propriétaires en lien avec des installateurs, via des accompagnements professionnels, et de leur faire bénéficier de l'effet de commandes groupées. Ce type de projet a un coût, mais il peut permettre d'augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire communal, de manière plus efficace que de financer une seule installation sur un bâtiment communal. De tels projets incitatifs ont fait leurs preuves dans des communes voisines, et ont généré un effet multiplicateur en donnant confiance et envie encore à d'autres propriétaires.

Par ailleurs, aujourd'hui, un projet incitatif pour l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas très opportun, à cause des longs délais d'attente actuelles.

Cependant, il s'agit d'être prêt à saisir les bonnes opportunités au bon moment. Et trouver un financement pour des projets incitatifs, d'économie, de production, et d'efficacité, dans différents domaines de l'énergie, pour organiser des conférences, doit être rendu possible.

Motion :

Par conséquent, via la motion suivante, la Commission de l'énergie demande au Conseil communal :

D'élargir l'utilisabilité du fonds communal de l'énergie.

Cet élargissement est destiné à soutenir des actions incitatives visant à économiser l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique ou promouvoir les énergies renouvelables, en complément des prestations visées par le « Règlement de l'approvisionnement en électricité. Le taux d'utilisation du fonds pour de tels projets est fixé par le Conseil communal.